UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4524-20	CULTURE OUVRIERE ET MILITANTISME DANS L'HISTOIRE QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	HTTPS://ETUDIER.UQAM.CA/COURS?SIGLE=HIS4524
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

MARSAN, BENOIT	Cliquez ici	marsan.benoit.2@uqam.ca	A-6070
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous seulement. Veuillez prendre note que je ne réponds pas à mes courriels les soirs, les week-ends et les jours fériés. Veuillez également prévoir un délai de réponse de deux jours ouvrables.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à approfondir la compréhension des processus à l'œuvre dans la formation de la classe ouvrière au Québec et au Canada. De la lente émergence d'une culture ouvrière avant 1850 jusqu'à l'éclatement identitaire de la classe ouvrière actuelle, ce cours abordera les principales dimensions de l'expérience ouvrière québécoise et canadienne. Ce cours abordera entre autres les thèmes suivants : le travail, le syndicalisme, la grève, l'engagement politique, les problèmes sociaux, les stratégies familiales, etc. Au fil du cours, les principaux questionnements historiographiques qui ont marqué ce champ de la discipline historique seront également abordés.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Il s'agit d'un cours facultatif de deuxième niveau dans le programme de baccalauréat en histoire et de baccalauréat en enseignement de l'histoire. Il vise à l'acquisition de connaissances en ce qui concerne l'évolution de la classe ouvrière au Québec et au Canada. En plus de ces connaissances, le cours doit, plus généralement, permettre de développer l'acquisition de la méthode historique de base, les capacités d'analyse et les aptitudes à communiquer un savoir historique sur la classe ouvrière.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

À travers des présentations magistrales, des discussions collectives et en petits groupes, la présentation de documents d'archives et audiovisuels, ainsi qu'un travail de recherche, les étudiantes et les étudiants pourront se familiariser et approfondir différents aspects de l'histoire ouvrière et du travail au Québec et au Canada. À partir d'une analyse centrée sur la classe, le genre, la race/ethnicité, ce cours traite de façon générale de l'émergence et de l'évolution historique de la culture et de la condition ouvrière, ainsi que des moments charnières de son histoire. De manière plus spécifique, il sera notamment question de la transformation et de l'évolution du marché du travail, de la famille ouvrière, de l'action collective et du militantisme, du mouvement ouvrier et des ses principales organisations, ainsi que des politiques sociales et du travail.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La principale formule pédagogique retenue est le cours magistral interactif. Une place sera aussi accordée à des discussions collectives ou en petits groupes sur les textes en lecture, des documents d'archives ou sur différents éléments de la matière, ainsi qu'à la présentation de documents audiovisuels. Il est à noter qu'afin de se préparer à chaque séance de cours, l'étudiante ou l'étudiant doit effectuer les lectures obligatoires qui sont des éléments essentiels à la démarche d'enseignement et d'apprentissage en vue d'être bien préparé à assister aux exposés magistraux de l'enseignant.

Travail de recherche

En équipe de deux ou de trois personnes, les étudiantes et les étudiants doivent produire un travail de recherche en deux étapes. Cette évaluation vise à approfondir un thème particulier de l'histoire ouvrière, du travail et du militantisme au Québec ou au Canada à partir d'une question de recherche originale. Il implique une démarche de réflexion et de recherche de la part de la part des étudiantes et des étudiants tout au long de la session. Des documents contenant des suggestions de ressources, des consignes spécifiques et des grilles d'évaluation seront remis via Moodle.

1. **Projet de recherche (25 %)**
   a) **Objectifs :**
      - Réaliser un projet de recherche de trois pages et une bibliographie commentée (voir le *Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire*, disponible sur le site internet du Département d'histoire, pour les règles méthodologiques et de présentation des travaux).
      - Démontrer la capacité à formuler de façon pertinente un sujet de recherche, une problématique et une hypothèse, de structurer un plan de rapport de recherche cohérent et pertinent, ainsi que de réaliser et d'effectuer une recherche bibliographique et de sources primaires afin de sélectionner et d'analyser les titres académiques pertinents pour la réalisation de la recherche.

   b) **Démarche** :
      - Présenter et justifier le choix de sujet, ainsi que son originalité.
      - Formuler une question de recherche (problématique) et une problématique.
      - Définir un sujet et identifier un corpus de documents historiques pertinent à la recherche (sources primaires).
      - Effectuer une recherche bibliographique d'au moins 10 titres académiques (monographies, articles, mémoire ou thèse).
      - Commenter en cinq lignes maximum le contenu et la pertinence de chacun des titres académiques retenus pour votre projet de recherche (bibliographie commentée).

c) Évaluation :

- Critères généraux : Rigueur, cohérence et clarté du projet; Capacité à formuler une question de recherche pertinente et originale; Identifier un corpus de sources primaires utile pour répondre à la problématique; Aptitude à mener une recherche bibliographique et habileté à justifier la pertinence des choix bibliographiques; Respect des normes académiques (notes de bas de page, présentation des titres, etc.); Qualité de l'expression écrite.
- Pondération : Pertinence et originalité du sujet, de la problématique et de l'hypothèse (3 pts); Plan du rapport de recherche (5 pts); Corpus de sources primaires (5 pts) (Bibliographie commentée (10 pts); Présentation du travail et respect des normes de présentation des travaux du département d'histoire (2 pts).

2. Rapport de recherche (35 %)

a) Objectifs :

- Démontrer la capacité à effectuer une recherche sur un thème particulier de l'histoire de la classe ouvrière, du travail et du militantisme au Québec ou au Canada en s'appuyant sur des sources primaires et des titres académiques.

b) Démarche :

- Produire une dissertation (voir le *Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire*, disponible sur le site internet du Département d'histoire, pour les règles méthodologiques et de présentation des travaux) de 15 pages pour les équipes de deux personnes et de 20 pages pour les équipes de trois personnes. Celle-ci doit inclure le projet de recherche (trois pages) et la bibliographie commentée, le tout modifié en fonction des commentaires reçus à la suite de la remise du projet de recherche corrigé. Ce travail doit permettre de répondre à la problématique et à l'hypothèse énoncées dans le projet de recherche.

c) Évaluation :

- Critères généraux : Rigueur, cohérence et clarté de l'analyse; Prise en compte des commentaires de l'enseignant sur le projet de recherche; Intégration judicieuse des sources et des titres académiques; Qualité de la présentation du travail.
- Pondération : Style et clarté de la dissertation (5 pts); Question de recherche et hypothèse (5 pts); Démonstration (15 pts); Qualité de la bibliographie et du corpus de sources (5 pts); Présentation du travail et respect des normes de présentation des travaux du département d'histoire (5 pts).

<u>Examen final</u> (40 %)

a) Objectifs :

- Démontrer la compréhension de la matière vue en classe et des lectures obligatoires de l'ensemble de la session.
- Démontrer une capacité d'analyse et de synthèse des grands enjeux et des principales problématiques étudiées au cours de la session.

b) Démarche :

- Répondre à 10 questions à réponse courte (10 pts).
- Répondre à **quatre** des cinq questions à court développement (5 pts par question pour un total de 20 pts).
- Répondre à **une** des trois questions de synthèse (10 pts).

c) Évaluation :

- Réponse exacte pour les questions à réponse courte.
- Précision, rigueur, cohérence et clarté pour les réponses aux questions à court développement.
- Rigueur, cohérence, clarté, richesse de l'analyse et des liens établis entre la matière vue en classe et les lectures pour la réponse à la question de synthèse.
- Pour les questions à court développement et la question de synthèse, voir la grille d'évaluation sur la page Moodle du cours.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Travaux et examen :	Pondération %	Date de remise et examen
Projet de recherche	**25**	**04-02-2025**
Examen final	**40**	**15-04-2025**
Rapport de recherche	**35**	**17-04-2025**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lectures
1	07-01-2025	Présentation du cours, des objectifs et de la formule pédagogique	
2	14-01-2025	L'histoire ouvrière et du travail : les enjeux, les débats et l'évolution historiographique	Linebaugh et Rediker, *L'hydre aux mille têtes*…; Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*.
3	21-01-2025	Mouvements sociaux et action collective	Hardy, *Charivari et justice populaire*; Viau, *Du pain ou du sang*; Tilly, *Les origines du répertoire d'action collective contemporaine*.
4	28-01-2025	L'industrialisation, la formation de la classe ouvrière et l'émergence d'une culture ouvrière au XIX^{e} siècle	Bradbury, *Famille ouvrière*; Petitclerc, *Le travail*.
5	04-02-2025	Des premiers syndicats aux Chevaliers du travail (1818-1886)	Bischoff, *« Un chaînon incontournable »*.
6	11-02-2025	Le capitalisme de monopole et la transformation du mouvement ouvrier (1886-1914)	Leier, *« Nous devons mettre fin aux préjugés raciaux »*; McCormack, *« Wobblies » et « blanketstiffs »*; Pinta, *Les Wobblies*.
7	18-02-2025	La Première Guerre mondiale et la Révolte ouvrière (1914-1924)	Cardinal, *Le conseil des métiers*; Houle-Courcelles, « Une grande union ».
8	25-02-2025	Rencontres individuelles : suivi du projet de recherche	
9	04-03-2025	**Semaine de lecture**	
10	11-03-2025	La Grande dépression (1929-1939)	Lévesque, *Les midinettes de 1937*; Marsan, « Battez-vous ».
11	18-03-2025	Musique et mémoire ouvrière : Visionnement de *La turlute des années dures*	Fournier, *De lutte en turlutte*.
12	25-03-2025	La Deuxième Guerre mondiale et le compromis fordiste (1939-1960)	Detellier, *« Les femmes »*; Willis, *Cette manche au syndicat*.
13	01-04-2025	L'éclatement identitaire de la classe ouvrière, les « nouveaux » mouvements sociaux et la contestation du compromis fordiste (1960-1980)	Mills, *Contester l'empire*.
14	08-04-2025	Néolibéralisme, altermondialisme et crise du syndicalisme (1980 à nos jours)	Camfield, *La crise du syndicalisme*; Petitclerc et Robert, *Grève et paix*.
15	15-04-2025	**Examen final**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Retards en classe : Si, pour une raison ou une autre, vous arrivez en classe après le début du cours, prière de faire votre entrée aussi discrètement que possible et de vous installer à la place libre la plus proche de la porte d'entrée. **Absences et présences :** Je ne prends pas les présences, bien que votre assiduité en classe soit fortement encouragée si voulez réussir le cours. Si vous ne pouvez assister au cours, il est de votre responsabilité d'obtenir l'information qui a été diffusée en classe, qu'il s'agisse de la matière ou des directives concernant les évaluations. **Déranger la classe :** Par courtoisie et respect, tant envers l'enseignant qu'envers vos camarades, ceux et celles qui dérangeront la classe de quelque manière que ce soit seront avertis et éventuellement expulsés de la salle de classe. **Téléphones cellulaires, ordinateurs portables, etc. :** Avant le début de la classe, prière de fermer la sonnerie de votre téléphone cellulaire et de tout autre appareil bruyant. L'usage d'un ordinateur portable est permis, mais n'est pas encouragé. Si vous optez pour l'utilisation d'un ordinateur en classe, assurez-vous de l'utiliser seulement pour la prise de notes. Écouter des films sur YouTube ou lire votre blogue préféré risque de distraire vos camarades (voir la section « Déranger la classe ») et peut se faire ailleurs que dans la classe. De plus, autant que possible, assoyez-vous à l'arrière de la classe afin de déranger le moins possible avec vos écrans vos camarades qui n'utilisent pas un ordinateur. Finalement, il est strictement interdit sans mon autorisation explicite d'enregistrer ou de capter en audio ou en vidéo le cours ou de le communiquer ou de le diffuser. **Discussions et échange en classe :** Ce cours se veut un espace d'apprentissage à travers lequel pourront se manifester des doutes, des questionnements et une certaine vulnérabilité. C'est-à-dire que les étudiantes et les étudiants ont le droit de ne pas savoir, le droit de poser des questions, le droit de parler une langue approximative et/ou hésitante, le droit de tenter des interprétations personnelles, le droit de ne pas connaitre des références, le droit de s'interroger, le droit de se remettre en question en cours de leur processus d'apprentissage, le droit de se tromper. Pour créer cet espace, la collaboration de chacun et de chacune est requise. Je m'attends donc à ce que les échanges se fassent dans le respect, la collaboration et la bienveillance, afin que tous et toutes se sentent à leur place et aient envie de participer au cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Le projet de recherche ainsi que le rapport de recherche doivent être déposés en format électronique sur la page Moodle du cours d'ici la date limite prévue selon les modalités suivantes : En format Word uniquement (.doc); intitulés en fonction des trois premières lettres des noms de famille et de la première lettre des prénoms des auteurs en ordre alphabétique suivi du type du travail (par exemple, l'équipe d'Isabela Rodriguez, de Yousef Tazi et de Steeve Tremblay : RodI_TazY_TreS_ProjetdeRecherche.doc); Incluant, à la toute fin du document et après un saut de page, la grille de correction appropriée (voir les deux grilles sur la page Moodle du cours) en conservant la mise forme de la source. Les travaux qui ne respectent pas ces modalités ne seront pas corrigés.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La documentation obligatoire est disponible sur la page Moodle du cours en format électronique.

Cours 2 : LINEBAUGH, Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *L'hydre aux mille têtes : l'histoire cachée de l'atlantique révolutionnaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009, p. 483-520; E. P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Points-Seuil, 2012, p. 15-21.

Cours 3 : René Hardy, *Charivari et justice populaire au Québec*, Québec, Septentrion, 2015, p.188-197 et 208-222; Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle*, N°4, 1984, p. 89-108; Roland Viau, *Du pain ou du sang. Les travailleurs irlandais et le canal de Beauharnois*, Montréal, PUM, 2013, 153-179.

Cours 4 : Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal : Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, p. 201-240; Martin Petitclerc, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIXe siècle », dans D. Fougère et N. Perron dir., *Histoire de Montréal et de ses régions*, Québec, PUL, 2011, p. 535-568.

Cours 5 : Peter C. Bischoff, « ''Un chaînon incontournable au Québec'' : les Chevaliers du travail, 1882 – 1902 », *Labour/Le travail*, vol. 70, 2012, p. 13-60.

Cours 6 : Mark Leier, « 'Nous devons mettre fin aux préjugés raciaux et aux frontières imaginaires' : les Wobblies de Colombie-Britannique avant la Première Guerre mondiale », dans Peter Cole, David M. Struthers et Kenyon Zimmer, dir. *Wobblies du monde entier : une histoire globale de l'Industrial Workers of the World*, Montréal, Rue Dorion, 2021, p. 205-220 ; Ross A. McCormack, « "Wobblies" et "blanketstiffs" : la composition et le contexte de l'IWW dans l'Ouest canadien », dans James D. Thwaits dir., *Travail et syndicalisme. Origines, évolution et défis d'une action nationale (4e éd.)*, Ste-Foy, PUL, 2013, p. 152-168.
Saku Pinta, « Les Wobblies des forêts du Grand Nord : le radicalisme ouvrier finlandais et l'IWW dans le nord de l'Ontario », dans Peter Cole, David M. Struthers et Kenyon Zimmer, dir. *Wobblies du monde entier : une histoire globale de l'Industrial Workers of the World*, Montréal, Rue Dorion, 2021, p. 185-204.

Cours 7 : Sophie Cardinal, « Le Conseil des métiers et du travail de Montréal et la crise de la conscription de 1917 », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 33, no 2, 2007, p. 19-30 ; Mathieu Houle-Courcelles, « ''Une grande union pour tous les travailleurs'' : les premiers pas de la One Big Union à Montréal (1919-1921) », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 40, no 2, automne 2014, p. 4-43.

Cours 10 : Andrée Lévesque, « Les midinettes de 1937 : culture ouvrière, culture de genre, culture ethnique », dans Y. Lamonde et D. Saint-Jacques, dir. *1937 : un tournant culturel*, Ste-Foy, PUL, 2009, 71-87 ; Benoit Marsan, *« Battez-vous, ne vous laissez pas affamer !» : Les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, p. 73-105.

Cours 11 : Richard Boutet et Pascal Gélinas, *La turlute des années dures*, Montréal, Les films du crépuscule, 1983, 100 min; Pierre Fournier, *De lutte en turlutte : Une histoire du mouvement ouvrier québécois à travers ses chansons*, Québec, Septentrion, 1998, 70-93.

Cours 12 : Élise Detellier, « "Les femmes accélèrent la machine de guerre" : le travail des femmes durant la Seconde Guerre mondiale dans *Le Monde Ouvrier* », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 29, no 2, 2003, p. 16-31; John Willis, « "Cette manche au syndicat — La grève chez Dupuis Frères en 1952" », *Labour/Le travail*, vol. 57, 2006, p. 43-91.

Cours 13 : Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal (1963-1972)*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 141-163; 225-247.

Cours 14 : David Camfield, *La crise du syndicalisme au Canada et au Québec, réinventer le mouvement ouvrier*, Ville Mont-Royal, M éditeur, 2011, p. 119-150; Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix*, Montréal, Lux, 2018, p. 127-165.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	